



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2022-08-02

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : Convention de mise à disposition de locaux de l'association
SIST'ARTS – 36 rue Mercerie.**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de l'**association SIST'ARTS**, représentée par son président, Sylvain PONCET, domicilié 8 chemin de la Combe d'Arieu – 04200 SISTERON, sollicitant la mise à disposition de locaux d'artistes.

CONSIDERANT que les locaux – 36 rue Mercerie – 04200 SISTERON – sont vacants.

DECIDE

ARTICLE 1 : De mettre à la disposition de l'Association SIST'ARTS, les locaux situés au rez-de-chaussée 36 rue Mercerie – 04200 SISTERON – d'une surface de 58 m² ainsi que les locaux annexes (sanitaires) + local de stockage + cave.

Un état des lieux du local sera annexé à la convention.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois à compter du 30 septembre 2022 (2 ans maximum).

ARTICLE 3 : Le loyer est fixé à **130 euros** mensuel. L'association SIST'ARTS s'engage à effectuer le règlement et également à remettre le jour de la signature de la présente un chèque de caution d'une valeur de **250 euros** que la ville de Sisteron s'engage à n'encaisser qu'au terme de la convention au cas où l'association remettrait le bien en mauvais état d'entretien.

ARTICLE 4 : Les modifications du présent règlement sont la seule compétence de Monsieur le Maire.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute- Provence, madame le Trésorier et monsieur Sylvain PONCET, président de l'association SIST'ARTS.

Fait à SISTERON, le 23 septembre 2022

Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 30/06/2023 à 14h30

REÇU EN PREFECTURE
le 23/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20220923-2022_08_020